

## **Consultation saison 2023-2024 du droit de chasse dans les forêts et espaces naturels de la Région Ile-de-France**

**Objet :** Ile-de-France Nature vous propose de louer le droit de chasse sur des territoires situés en Ile-de-France sur les départements de la Seine-et-Marne (77) et de l'Essonne (91).

Ile-de-France Nature recherche des équipes efficaces qui mettrons en place les chasses individuelles dès le 1er juin et collectives à partir du 15 octobre pour maximiser les prélèvements du plan de chasse délégué et limiter les dégâts aux cultures et infrastructures avoisinantes.

3 lots sont disponibles : 2 lots en Seine-et-Marne et 1 lot à cheval sur la Seine-et-Marne et l'Essonne.

Pour chaque lot vous trouverez la fiche descriptive et la carte de lotissement.

Tout amateur est censé avoir pris connaissance :

- ✓ de la fiche descriptive de lot
- ✓ de la carte de consistance

Le délai de réponse de cette consultation est fixé au 22 mai 2023, midi.

Votre dossier de candidature doit contenir les documents ci-dessous dument complétés et signés :

- Soumission
- Déclaration sur l'honneur
- Une note synthétique décrivant votre expérience, votre projet cynégétique pour atteindre les objectifs et conditions de la fiche de lot.

Votre dossier est à transmettre avant le 22 mai 2023, midi :

Soit par courriel aux adresses suivantes : [assistantes@iledefrance-nature.fr](mailto:assistantes@iledefrance-nature.fr)  
ou par courrier adressé à Ile-de-France Nature – Mission Chasse et Surveillance  
8 boulevard Victor Hugo - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

## Fiche descriptive - lot de chasse Rougeau - lot 3

**Objet :** Ile-de-France Nature donne en location au preneur qui l'accepte, le droit de chasse sur le lot désigné ci-dessus pour la saison de chasse 2023-2024

❖ **Superficie du lot :** 400 ha

**Consistance et limites du lot :** plan en annexe

**Communes de situation :** 2/3 du territoire en Seine-et-Marne (77) (communes de Nandy et Savigny-le-Temple) et 1/3 du territoire en Essonne (91) (commune de Saint-Pierre-du-Perray)

**Enclaves :** Néant

**Concession accessoire :** Néant, lieu de présentation du tableau à définir

❖ **Durée :** 1 an mais le contrat pourrait passer sur 3 années prochainement, le cas échéant pour 2023-2026.

❖ **Chasse autorisée :** à partir du 15 octobre en chasse collective

❖ **Mode de chasse :** chasse collective - tir à la carabine (fusil autorisé dans la traque uniquement en cas de ferme)

❖ **Nombre de « fusils » :** 35

❖ **Nombre de jours de chasse :** 4 jours (hors vacances scolaires, jour férié, mercredi, samedi et dimanche) + une journée en mars si besoin en option.

❖ **Calendrier des chasses** établi pour la saison 2023-2024 (4 journées + 1 facultative en mars en fonction des dégâts agricoles) :

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
-	À définir				

❖ **Bilan des prélèvements passés :**

**Gibier autorisé :** grand gibier uniquement, chevreuil selon plan de chasse attribué, et sanglier.

Saison cynégétique	chevreuil	sanglier	Nbre de journées de chasse
2022/2023	12 bracelets 8 réalisés	35	4

### ❖ Plan de chasse 2023/2026 (plans de chasse triennaux en Seine-et-Marne) :

24 bracelets de chevreuil demandés pour les 3 saisons cynégétiques pour la partie Seine-et-Marne puis 4 bracelets annuels pour la partie Essonne.

Une demande de plan de chasse en bi-départemental est effectuée. En attente du retour des instances.

NB : Pour les plans de chasse triennaux, le prix des bracelets et la contribution « hectare boisé » sont à rembourser à Ile-de-France Nature chaque année après réception d'un titre de paiement envoyé au locataire par le trésor public.

Pour information, en triennal, tous les bracelets sont remis à l'adjudicataire la première année contre le remboursement de 40% de l'attribution globale, puis Ile-de-France Nature demandera de rembourser 30% de l'attribution globale la 2<sup>ème</sup> et 30% la 3<sup>ème</sup> année.

### ❖ Aménagement forestier : document d'aménagement forestier en cours pour la période 2015-2034

### ❖ Particularités du lot :

- D'une superficie de 893 ha, la forêt régionale de Rougeau est située à 40 km au sud de Paris, dans un tissu urbain assez dense. Elle constitue un maillon de la ceinture verte autour de l'agglomération parisienne, dont l'un des rôles est d'endiguer l'urbanisation en tache d'huile de la capitale. Administrativement, la forêt est sise sur les départements de la Seine-et-Marne et de l'Essonne. Géologiquement, la forêt est située à l'extrémité ouest du plateau de la Brie, dans un méandre de la Seine.
- La forêt régionale de Rougeau est divisée en 3 lots de chasse.
- La chasse au petit gibier est interdite.
- Le territoire est ouvert au public à l'année et est fréquenté par la population locale (promeneurs, sportifs, vététistes, etc..).
- 4,4 ha compose le bois d'Arcueil, ce dernier n'est chassable qu'en rabat simple.
- Le territoire est bordé par la route départementale 346 (circulation importante ancienne nationale Melun / Corbeil) et par la rocade de Nandy / Savigny. Présence d'un accès direct à un centre équestre, présence de l'allée royale non loin, d'un golf et d'une école à proximité.
- Non loin du lot, se situe la maison forestière des Régales, lieu où il est possible de bénéficier d'un centre de collecte des déchets d'animaux, lieu accueillant également du personnel d'Ile-de-France Nature.
- Prochainement, le territoire de chasse pourrait faire l'objet d'un suivi d'indicateurs de gestion cynégétique par la mise en place d'indices de changement écologique (ICE) sur l'espèce « chevreuil ». Le cas échéant, chaque adjudicataire sera en temps et en heure équipé d'un peson électronique et d'un pied à coulisse pour lui permettre de relever sur chaque animal prélevé le poids vide et le poids pleins, la longueur de la patte arrière, les ovaires de chevrette qui devront être gardés et confiés à Ile-de-France Nature.

❖ **Les enjeux de la gestion cynégétique sur le massif de Rougeau :**

- Réguler la population de sanglier afin de minimiser tout type de dégâts notamment dans les plaines agricoles avoisinantes et limiter les accidents sur les infrastructures routières.
- Atteindre ou maintenir un équilibre forêt-gibier afin de garantir des populations d'animaux qualitatives.
- Concilier la gestion cynégétique avec la gestion multifactorielle des espaces naturels (gestion forestière, gestions des espaces naturels, et préservation de la biodiversité).
- Concilier les usages de la forêt notamment dans un contexte péri-urbain fort notamment car l'une des missions premières d'Ile-de-France Nature est bien l'accueil du public sur ces espaces naturels, notamment par l'usage de modérateur de son.
- Lors du tableau, suivre obligatoirement le protocole photographique des animaux prélevés (à transmettre au correspondant local)
- Saisie des prélèvements sur l'intranet de la fédération des chasseurs concernée sous 48h par le correspondant local qui devra avoir les résultats de la journée sous 24h.

❖ **Nos engagements afin que vous puissiez exercer cette gestion cynégétique dans de bonnes conditions :**

- Interdire tout type de manifestation les journées de chasse (sortie scolaire, cross, animations nature, etc..)
- Prévenir et informer tous nos partenaires du calendrier validé pour chaque saison cynégétique (dates de chasse communiquées aux communes, communautés de communes, ONF, entreprises pouvant intervenir dans le massif, association locale, etc)
- Mettre en place l'application « Melckone » (susceptible d'évoluer), prise en charge financière par Ile-de-France Nature.
- Centre de collecte des viscères disponible à proximité du lot géré par Ile-de-France Nature contre remboursement en fin de saison au prorata du nombre d'animaux prélevés

❖ **Abri de chasse :** Néant

**Correspondant local de chasse Ile-de-France Nature :** Vincent DUMEZ

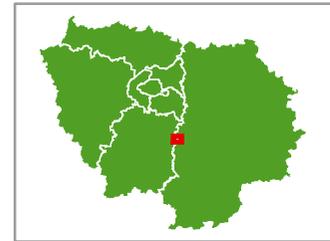
490 route de la Brosse

77 164 FERRIERES-EN-BRIE

courriel : [vincent.dumez@iledefrance-nature.fr](mailto:vincent.dumez@iledefrance-nature.fr)

# Rougeau - location territoire chasse

LOT 3



## Légende

### lots de chasse

autres lots

### num\_lot

Lot AEV

Lot 1

Lot 1 projet

Lot 2

Lot 3

Lot 4

Lot 5

Lot 6

Agence  
des Espaces  
Verts

Région  
île de France

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **Préambule**

**Ile-de-France Nature, établissement public à caractère administratif, gère, pour le compte de la Région, environ 15 000 hectares d'espaces naturels.**

**Aussi, dans un objectif de régulation cynégétique de ses territoires, Ile-de-France Nature souhaite proposer ses lots de chasse par le biais d'appel à candidatures.**

**Ile-de-France Nature recherche des équipes efficaces qui mettrons en place les chasses individuelles dès le 1er juin (tirs d'été après accord de la Préfecture) et collectives à partir du 15 octobre pour maximiser les prélèvements du plan de chasse délégué.**

#### **1. Forme de l'offre :**

**Appel d'offres restreint.**

#### **2. Lot de chasse proposé :**

**Forêt régionale de Rougeau – lot n°3 : 400 ha – 2/3 du territoire en Seine-et-Marne (77) - communes de Nandy et Savigny-le-Temple et 1/3 du territoire en Essonne (91) - commune de Saint-Pierre-du-Perray.**

##### **Objet de l'offre :**

**La présente consultation a pour objet la location d'un lot de chasse par licence annuelle qui pourrait passer sur un contrat triennal.**

##### **Compétences requises :**

**Les candidats devront justifier d'une expérience cynégétique.**

#### **3. Pièces constitutives du dossier de consultation pour le lot :**

- **Le Règlement de la Consultation**
- **La fiche descriptive du lot**
- **Le plan de consistance du lot**
- **La fiche « Soumission » et proposition de prix de location**
- **La déclaration sur l'honneur**

**4. Contenu de l'offre :**

**L'offre du candidat comprendra, pour le lot:**

- **Le Règlement de la Consultation daté, signé et paraphé au bas de chaque page**
- **La fiche « Soumission » et proposition de prix de location remplie, datée et signée**
- **La déclaration sur l'honneur remplie, datée et signée**
- **Une note synthétique décrivant son expérience, son projet cynégétique pour atteindre les objectifs et conditions de la fiche de lot**
- **Une photocopie du permis de chasser**

**Modalités de transmission et de réception des candidatures :**

**Le dossier complet de l'offre sera transmis :**

- **Par courriel, à l'adresse suivante : [assistantes@iledefrance-nature.fr](mailto:assistantes@iledefrance-nature.fr)**
- **Et/ou par courrier, dans une enveloppe cachetée portant le nom du candidat et l'objet de la consultation, à l'adresse suivante:**

**Ile-de-France Nature  
8 boulevard Victor Hugo  
93 400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE**

**5. Date limite de réception des offres :**

**Les offres devront être reçues par envoi postal ou par courriel, au plus tard :**

**Le 22/05/2023 à 12 heures, toute offre arrivée après ce délai ne pourra pas être prise en considération et ne sera pas ouverte.**

**L'offre doit être rédigée en langue française.**

**6. Complément d'information :**

**Contact pour renseignements complémentaires :**

**Philippe de Paule : 06 19 17 89 17**

**Contact pour visite sur le terrain :**

**Vincent Dumez : 06 26 11 35 95**

**7. Candidature retenue :**

**Le candidat retenu sera prévenu par courrier mi-juin 2023.**

**8. Critères d'attribution du lot :**

**Les critères d'attribution seront les suivants :**

- **50 % de la note sera attribuée en fonction de la note synthétique et des meilleures garanties de bonne gestion cynégétique en adéquation avec les objectifs fixés dans la fiche descriptive et de partenariat.**
- **50 % de la note sera attribuée en fonction de l'offre économiquement la plus avantageuse.**

**9. Validation du règlement de consultation :**

**Candidat :**

**Date :**

**Signature :**



**FORET REGIONALE DE ROUGEAU  
LOT 3**

**LOCATION D'UN TERRITOIRE DE CHASSE**

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES (C.C.P.)**

## Table des matières

Introduction.....	3
Chapitre I – Généralités .....	3
<b>Article 1 : Prestations</b> .....	3
<b>Article 2 : Connaissance de la chasse</b> .....	3
Chapitre II – Consistance de la prestation.....	4
Chapitre III : Clauses administratives particulières .....	7
<b>1. Durée du marché et délai d'exécution</b> .....	7
<b>2. Pièces contractuelles</b> .....	7
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) .....	7
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).....	7
- La fiche « Soumission » et proposition de prix de location.....	7
- Le Règlement de la Consultation (RC) .....	7
- La fiche descriptive du lot .....	7
- Le plan de consistance du lot .....	7
- La déclaration sur l'honneur.....	7
<b>3. Contenu du prix :</b> .....	7
<b>4. Modalités de réponse à la consultation</b> .....	7
<b>5. Modalités de sélection de la candidature retenue</b> .....	8

## **Introduction**

Ile-de-France Nature, établissement public à caractère administratif, gère, pour le compte de la Région, environ 15 000 hectares d'espaces naturels.

Aussi, dans un objectif de gestion cynégétique de ses territoires, Ile-de-France Nature souhaite proposer la location de ses territoires de chasse par le biais d'appel à candidatures.

## **Chapitre I – Généralités**

### **Article 1 : Prestations**

La présente consultation a pour objet la location d'un lot de chasse par licence annuelle en forêt régionale de Rougeau (probablement passage en contrat triennal prochainement) pour les lots vacants suivants :

- Lot 3 (voir fiche descriptive et carte de consistance)

Les candidats devront effectuer une offre par lot et justifiés d'une expérience cynégétique.

### **Article 2 : Connaissance de la chasse**

Le titulaire doit prendre complète connaissance de tous les documents du dossier de consultation.

## Chapitre II – Consistance de la prestation

### ❖ Superficie du lot : 400 ha

- Consistance et limites du lot : plan en annexe
- Communes de situation : 2/3 du territoire en Seine-et-Marne (77) (communes de Nandy et Savigny-le-Temple) et 1/3 du territoire en Essonne (91) (commune de Saint-Pierre-du-Perray)
- Enclaves : Néant
- Concession accessoire : Néant, lieu de présentation du tableau à définir

❖ Durée : 1 an mais le contrat pourrait passer sur 3 années prochainement, le cas échéant pour 2023-2026.

❖ Chasse autorisée : à partir du 15 octobre en chasse collective

❖ Mode de chasse : chasse collective - tir à la carabine (fusil autorisé dans la traque uniquement en cas de ferme)

❖ Nombre de « fusils » : 35

❖ Nombre de jours de chasse : 4 jours (hors vacances scolaires, jour férié, mercredi, samedi et dimanche) + une journée en mars si besoin en option.

❖ Calendrier des chasses établi pour la saison 2023-2024 (4 journées + 1 facultative en mars en fonction des dégâts agricoles) :

Octobre :	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
-	À définir				

### ❖ Bilan des prélèvements passés :

Gibier autorisé : grand gibier uniquement, chevreuil selon plan de chasse attribué, et sanglier.

Saison cynégétique	chevreuil	sanglier	Nbre de journées de chasse
2022/2023	12 bracelets 8 réalisés	35	4

❖ Plan de chasse 2023/2026 (plans de chasse triennaux en Seine-et-Marne) :

24 bracelets de chevreuil demandés pour les 3 saisons cynégétiques pour la partie Seine-et-Marne puis 4 bracelets annuels pour la partie Essonne.

Une demande de plan de chasse en bi-départemental est effectuée. En attente du retour des instances.

NB : Pour les plans de chasse triennaux, le prix des bracelets et la contribution « hectare boisé » sont à rembourser à Ile-de-France Nature chaque année après réception d'un titre de paiement envoyé au locataire par le trésor public.

Pour information, en triennal, tous les bracelets sont remis à l'adjudicataire la première année contre le remboursement de 40% de l'attribution globale, puis Ile-de-France Nature demandera de rembourser 30% de l'attribution globale la 2<sup>ème</sup> et 30% la 3<sup>ème</sup> année.

❖ Aménagement forestier : document d'aménagement forestier en cours pour la période 2015-2034

❖ Particularités du lot :

- D'une superficie de 893 ha, la forêt de Rougeau est située à 40 km au sud de Paris, dans un tissu urbain assez dense. Elle constitue un maillon de la ceinture verte autour de l'agglomération parisienne, dont l'un des rôles est d'endiguer l'urbanisation en tache d'huile de la capitale. Administrativement, la forêt est sise sur les départements de la Seine-et-Marne et de l'Essonne. Géologiquement, la forêt est située à l'extrémité ouest du plateau de la Brie, dans un méandre de la Seine.
- La forêt régionale de Rougeau est divisée en 3 lots de chasse.
- La chasse au petit gibier est interdite.
- Le territoire est ouvert au public à l'année et est fréquenté par la population locale (promeneurs, sportifs, vététistes, etc...).
- 4,4 ha compose le bois d'Arcueil, ce dernier n'est chassable qu'en rabat simple.
- Le territoire est bordé par la route départementale 346 (circulation importante ancienne nationale Melun / Corbeil) et par la rocade de Nandy / Savigny. Présence d'un accès direct à un centre équestre, présence de l'allée royale non loin, d'un golf et d'une école à proximité.
- Non loin du lot, se situe la maison forestière des Régales, lieu où il est possible de bénéficier d'un centre de collecte des déchets d'animaux, lieu accueillant également du personnel d'Ile-de-France Nature.
- Prochainement, le territoire de chasse pourrait faire l'objet d'un suivi d'indicateurs de gestion cynégétique par la mise en place d'indices de changement écologique (ICE) sur l'espèce « chevreuil ». Le cas échéant, chaque adjudicataire sera en temps et en heure équipé d'un peson électronique et d'un pied à coulisse pour lui permettre de relever sur chaque animal prélevé le

poids vide et le poids pleins, la longueur de la patte arrière, les ovaires de chevrette qui devront être gardés et confiés à Ile-de-France Nature.

❖ Les enjeux de la gestion cynégétique sur le massif de Rougeau :

- Réguler la population de sanglier afin de minimiser tout type de dégâts notamment dans les plaines agricoles avoisinantes et limiter les accidents sur les infrastructures routières.
- Atteindre ou maintenir un équilibre forêt-gibier afin de garantir des populations d'animaux qualitatives.
- Concilier la gestion cynégétique avec la gestion multifactorielle des espaces naturels (gestion forestière, gestions des espaces naturels, et préservation de la biodiversité).
- Concilier les usages de la forêt notamment dans un contexte péri-urbain fort notamment car l'une des missions premières d'Ile-de-France Nature est bien l'accueil du public sur ces espaces naturels, notamment par l'usage de modérateur de son.
- Lors du tableau, suivre **obligatoirement** le protocole photographique des animaux prélevés (à transmettre au correspondant local)
- Saisie des prélèvements sur l'intranet de la fédération des chasseurs concernée sous 48h par le correspondant local qui devra avoir les résultats de la journée sous 24h.

❖ Nos engagements afin que vous puissiez exercer cette gestion cynégétique dans de bonnes conditions :

- Interdire tout type de manifestation les journées de chasse (sortie scolaire, cross, animations nature, etc...)
- Prévenir et informer tous nos partenaires du calendrier validé pour chaque saison cynégétique (dates de chasse communiquées aux communes, communautés de communes, ONF, entreprises pouvant intervenir dans le massif, association locale, etc)
- Mettre en place l'application « Melckone » (susceptible d'évoluer), prise en charge financière par Ile-de-France Nature.
- Centre de collecte des viscères disponible à proximité du lot géré par Ile-de-France Nature contre remboursement en fin de saison au prorata du nombre d'animaux prélevés

❖ Abri de chasse : Néant

## **Chapitre III : Clauses administratives particulières**

### **1. Durée du marché et délai d'exécution**

La durée du marché est de 12 mois à compter de la notification de l'allocation du lot de chasse mais les contrats pourraient évoluer prochainement pour 3 années.

### **2. Pièces contractuelles**

Le marché est constitué par les documents énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- La fiche « Soumission » et proposition de prix de location
- Le Règlement de la Consultation (RC)
- La fiche descriptive du lot
- Le plan de consistance du lot
- La déclaration sur l'honneur

### **3. Contenu du prix :**

Les prix de la présente consultation sont liés au nombre d'hectares loués pour la chasse, les espèces présentes chassables, le nombre de journées de chasse et le nombre de « fusils » autorisés.

### **4. Modalités de réponse à la consultation**

L'offre du candidat comprendra, pour le lot :

- Le Règlement de la Consultation daté, signé et paraphé au bas de chaque page
- La fiche « Soumission » et proposition de prix de location remplie, datée et signée
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) datée et signée
- La déclaration sur l'honneur remplie, datée et signée
- Une note synthétique décrivant son expérience, son projet cynégétique pour atteindre les objectifs et conditions de la fiche de lot
- Une photocopie du permis de chasser
- le présent cahier des clauses particulières (CCP) daté, signé et paraphé au bas de chaque page

La note synthétique doit présenter les caractéristiques suivantes renseignées : nom, prénom, âge, nationalité, adresse, profession, téléphone, email, date de délivrance du permis de chasser, l'examen chasseur grand gibier : Oui / Non, les expériences cynégétiques, les loisirs.

Le dossier complet de l'offre sera transmis par courriel, à l'adresse suivante :  
[assistantes@iledefrance-nature.fr](mailto:assistantes@iledefrance-nature.fr)

Et/ou par courrier, dans une enveloppe cachetée portant le nom du candidat et l'objet de la consultation, à l'adresse suivante:

**Ile-de-France Nature**  
Mission Chasse et Surveillance  
8 boulevard Victor Hugo  
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Les offres devront être reçues par **envoi postal** ou par **courriel**, au plus tard : le **22/05/2023 à 12 heures**, toute offre arrivée après ce délai ne pourra pas être prise en considération et ne sera pas ouverte.

L'offre doit être rédigée en langue française.

## **5. Modalités de sélection de la candidature retenue**

Les critères d'attribution seront les suivants :

- **50 %** de la note sera attribuée en fonction de l'offre économiquement la plus avantageuse
- **30%** de la note sera attribuée en fonction de la note synthétique du candidat, de son l'organisation et des meilleures garanties de bonne gestion cynégétique en adéquation avec les objectifs fixés dans la fiche descriptive et de partenariat. (Sécurité – Environnement – Recueil de données)
- **20%** de la note sera attribuée en fonction de la note synthétique du candidat et de sa capacité d'innovation en matière de gestion cynégétique (pratique de la chasse)

Le candidat retenu sera prévenu par courriel mi-juin 2023.



## Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

OBJET : LOCATION DU LOT DE CHASSE DE LA FORET REGIONALE DE ROUGEAU – LOT 3

L'Acheteur public

Direction : Direction de l'Aménagement et de la Gestion

ILE-DE-FRANCE NATURE  
8, boulevard Victor Hugo  
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Désignation des prestations	Quantité	Montant TTC (en €)	Montant TTC en toutes lettres	Montant à l'hectare
Location d'un lot de chasse en forêt régionale de Rougeau- lot 3 (cf. la carte jointe en annexe)	1			

Montant Total TTC:	€
--------------------	---

A ....., le .....

Signature du soumissionnaire

## FORMULAIRE DE SOUMISSION

(Rédiger une soumission distincte par lot sollicité)

Je soussigné, NOM : .....

Prénoms : .....

Demeurant à : .....

.....

.....

Tél : .....

Email : .....

(À compléter impérativement pour les personnes morales : Sociétés, Associations ou Groupements)

Président de .....

et agissant pour le compte de cette société, association ou groupement dont le siège social

est à (adresse) : .....

.....

.....

.....

---

**Offre de me rendre locataire du droit de chasse :**

Forêt de ....., département de .....

Lot n° .....

dans les conditions mentionnées par le cahier des clauses générales, la fiche descriptive de lot, et le contrat annuel ou triennal associé, conditions dont je déclare avoir pris connaissance.

J'offre le prix principal de (en toutes lettres) :

.....

.....euros pour le loyer annuel de ce lot.

Bon pour soumission : .....

(Formule écrite entièrement de la main du signataire)

Date et lieu

Signature du soumissionnaire

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**  
(Rédiger une déclaration distincte par lot sollicité)

Je soussigné, NOM : .....  
Prénoms : .....  
Nationalité : .....  
Demeurant à : .....  
.....  
Tél : .....  
Email : .....

(À compléter impérativement pour les personnes morales : Sociétés, Associations ou Groupements)

Président de .....  
et agissant pour le compte de cette société, association ou groupement dont le siège social  
est à (adresse) : .....  
.....  
.....

- 
- déclare sur l'honneur, ne pas avoir depuis 5 ans :
- fait l'objet d'une mesure de retrait de permis de chasser pour infraction de chasse,
  - subi une condamnation devenue définitive pour délit ou contravention en matière de chasse ou de protection de la nature réprimés par le code de l'environnement (Contraventions de la 3<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> classe) ou bien pour outrage ou violences à agents de la force publique ou pour diffamation envers IDF Nature ou ses agents;
  - fait l'objet de deux transactions pour délit ou contravention en matière de chasse ou de protection des natures réprimées par le code de l'environnement.

**Date et Signature**

- 
- avoir depuis 5 ans fait l'objet des mesures suivantes : (uniquement pour les candidats qui ne sont pas dans la situation ci-dessus sinon inscrire « sans objet »)

.....  
.....  
.....

**Date et signature**